Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 038-213804222-20260421-AG_ARR26_165-AR

Arrêté du Maire n° 165/2026

CONCESSION DE TERRAIN

Plan n° 222
Titre n° 1/2026

dans le Cimetière Communal
De Saint-Martin d'Uriage
Nouveau Cimetière

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par [redacted]
63000 Clermont-Ferrand.

et tendant à obtenir le renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille.

ARRÊTE :
Article 1er – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,

une concession de 30 années, à compter du 06 janvier 2026.

Article 2 – Cette concession est accordée à titre de [1] :

	concession nouvelle
X	renouvellement de la concession et expirant en **2056.**
	conversion de la concession accordée le et expirant le

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de **sept cent trente et un euros** qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° 40 bordereaux n° 7 du 19/02/2026.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le 21 avril 2026,
Le Maire,

MAIRIE DE St-MARTIN-d'URIAGE (Isère)

---

[1] Cocher la ligne correspondante
1 exemplaire destiné au titulaire de la concession
2 exemplaires destinés aux archives de la commune